

Être pauvre en période d'abondance : développement économique et communautés francophones depuis 1945

Marcel Martel

Numéro 26, automne 2008

La langue française en Amérique : dynamiques spatiales et identitaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/037977ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/037977ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Ce texte explore le rapport de la francophonie à l'économie et surtout aux discours élaborés pour justifier, expliquer ou contester la réalité économique des francophones au Québec et dans les milieux minoritaires. Depuis 1945, les discours mis en place reflètent le *zeitgeist*, ou l'air du temps, mais soulignent aussi une volonté de faire entendre leur différence. Par ailleurs, ces discours traduisent une peur, celle du sous-développement et de l'incapacité de maîtriser le développement économique.

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martel, M. (2008). Être pauvre en période d'abondance : développement économique et communautés francophones depuis 1945. *Francophonies d'Amérique*, (26), 95–117. <https://doi.org/10.7202/037977ar>

Être pauvre en période d'abondance : développement économique et communautés francophones depuis 1945

Marcel MARTEL
Université York

Les Canadiens français ne sont pas destinés à dominer des secteurs économiques mais plutôt à répandre « les bienfaits de la civilisation chrétienne » en Amérique (Paquet, 1902 : 8). Cet extrait du sermon de l'abbé Louis-Adolphe Paquet, prononcé le 23 juin 1902, a maintes fois été utilisé pour caractériser les rapports des Canadiens français à l'économie. Pourtant, il traduit la peur du manque de moyens et l'incapacité des francophones à maîtriser leur développement économique. Or cette peur perdure bien qu'elle ait été reformulée différemment, plus particulièrement dans la seconde moitié du XX^e siècle : les expressions telles que sous-développement ou colonisation économique en témoignent.

Nous nous intéressons ici au développement économique au cours des soixante dernières années, surtout au rôle des francophones dans celui-ci : sont-ils des acteurs du changement ou, au contraire, le subissent-ils ? Ont-ils dans le passé souffert ou souffrent-ils toujours de « retard » ou d'« infériorité » en matière économique ? Le texte rend compte des actions et réactions des communautés francophones, surtout de celles établies en milieu minoritaire, à l'égard de la conjoncture économique. Il porte une attention particulière aux discours tenus par les francophones pour justifier ou contester leur situation économique et la place attribuée au secteur privé et à l'État. Ces communautés ne sont pas des acteurs dépourvus de moyens ni des groupes ballottés par les cycles économiques et condamnés à réagir aux événements au lieu d'agir. Certes, les discours idéologiques qui dominent les divers cycles économiques influencent ces communautés, mais, en même temps, il

existe chez elles une volonté de faire entendre une voix distincte, qui tienne compte de leurs réalités socioéconomiques. Malgré tout, la peur du sous-développement, de la marginalisation et de l'incapacité à maîtriser les outils de développement économique demeure.

L'article se divise en trois parties. La première traite de développement économique et dégage des tendances de 1945 à nos jours. La seconde porte sur les inégalités engendrées par la croissance économique. Dans la francophonie canadienne, ces inégalités provoquent un débat à propos du marché, comme moyen de création et de répartition de la richesse. On assiste aussi, à compter des années 1960, à d'importantes discussions sur la notion de pauvreté. Certains concluent au retard économique et à l'infériorité économique des Canadiens français, comme on les appelait alors. On s'interroge aussi sur le rôle de l'État comme instrument de régulation et on propose d'en faire un instrument de libération économique pour les francophones lorsque cette option existe. En troisième partie, nous nous penchons sur le néolibéralisme et la façon dont cette philosophie économique amène les communautés francophones à poser autrement les questions de pauvreté, d'inégalités et de maîtrise de l'espace économique.

Signalons que l'usage du terme francophone se veut englobant ; autrement dit, nous nous intéressons ici à l'ensemble de la francophonie canadienne, ce qui inclut le Québec. En même temps, cette volonté d'inclusion oblige à négliger les spécificités des régions canadiennes puisque la réalité des Acadiens des Maritimes diffère, par exemple, de celle des francophones de la Colombie-Britannique, mais aussi de celle à l'intérieur du Québec.

Les trois cycles économiques des soixante dernières années

La question de l'espace économique pose le problème de la définition de cet espace. Certes, les espaces ne se construisent pas dans le vide. Ils résultent en fait d'échanges à des échelles variables : locale, régionale, provinciale, nationale, continentale et mondiale. Les décisions des entreprises, multinationales comprises, et autres agents économiques ainsi que des événements de nature économique qui influent sur ces diverses échelles entraînent des effets variables dans les espaces économiques. Avant de cerner les espaces économiques franco-

phones du Canada, il faut nous arrêter aux fluctuations qu'a connues l'espace économique occidental.

La période de 1945 à 2006 peut se diviser en trois temps. Elle commence par une phase de croissance qui s'amorce au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour se terminer avec les chocs pétroliers de 1973 et 1979. Cette période est mieux connue sous le nom de « Trente Glorieuses » ou sous celui de « *Golden Age* » pour reprendre l'expression de l'historien britannique Eric Hobsbawm (Hobsbawm, 1994 ; Fourastié, 1979). Au Canada, cette période de forte croissance économique se caractérise par un taux de chômage peu élevé – autour de 4 % –, sauf à la fin des années 1950 et au début des années 1960, où ce taux atteint un sommet de 7 % (Norrie, Owrarn et Emery, 2008 : 364, 374). Ce taux de chômage enviable connaît cependant des variations régionales ; il n'est, par exemple, que de 2,5 % en Ontario (Struthers, 1994 : 236). Pour ce qui est du taux d'inflation, il se chiffre à 10 % en 1951, mais diminue sous la barre des 2 % dès 1954 avant de remonter à 4 % à compter de 1967 (Norrie, Owrarn et Emery, 2008 : 374, 380). Parallèlement, on observe au Canada une forte croissance démographique résultant de deux facteurs : premièrement, le phénomène du baby-boom survenu entre 1945 et 1962, qui met un terme au déclin du taux de natalité amorcé à la fin des années 1870 ; deuxièmement, une politique d'immigration plus libérale, bien que l'État fédéral demeure sélectif dans sa gestion du flot migratoire. Ainsi, la population canadienne double sur une période de vingt ans, passant de 11,5 millions d'habitants en 1941 à 21,5 millions en 1961. Pour sa part, la population du Québec s'accroît de trois millions à six millions d'habitants pendant la même période (Bernier et Boily, 1986 : 25).

Les causes de cette croissance économique sont multiples et on peut les attribuer à la fois à des facteurs internes et à des facteurs externes. Parmi les facteurs externes, mentionnons la décision des autorités politiques canadiennes d'adopter des politiques favorisant la venue des investissements étrangers. Dans le contexte de la guerre froide, cette politique a l'heur de plaire aux États-Unis, qui sont à la recherche de ressources naturelles telles que le pétrole et les minéraux et qui les trouvent en abondance au Canada. Allié des États-Unis, le Canada procure à ses voisins du Sud un environnement politique et économique stable et sécuritaire. Pour ce qui est des facteurs internes, le plus pertinent à signaler est l'émergence d'une société de consommation fondée sur le pouvoir d'achat grandissant des individus, notamment ceux

appartenant à la classe moyenne, classe dont les effectifs s'accroissent sans cesse depuis 1945. Le consommateur devient ainsi un agent économique dont le pouvoir d'achat est sollicité. Avec le mouvement continu de migration vers les villes, la classe moyenne s'installe dans les banlieues. L'utilisation grandissante de l'automobile facilite d'ailleurs la croissance des banlieues (Harris, 2004). Par exemple, dans les années 1950, 70 % de la population québécoise habite en milieu urbain, alors que ce taux est de 62,4 % chez les francophones des autres provinces (Courville, 2000 : 297 ; Fédération des francophones hors Québec, 1977a : 28). L'accès à la propriété n'est plus du domaine du rêve mais devient une réalité pour bien des gens. Devenu propriétaire, le consommateur achète des appareils électroménagers – pour alléger les tâches domestiques, selon la publicité –, mais ces achats stimulent aussi l'activité économique. Enfin, autre facteur interne, le développement de l'État providence et l'augmentation des dépenses publiques favorisent également la croissance économique.

Cette croissance économique amène une transformation du marché du travail ; ainsi observe-t-on un déclin du secteur primaire (agriculture, pêches et forêt) et une croissance de celui des services. Au Québec, par exemple, 52 % de la population active travaillait dans le secteur des services en 1961. Dans le cas du secteur primaire, le nombre d'agriculteurs tout comme celui des pêcheurs diminue au Québec. Mais la valeur économique de ces activités continue de croître. Même si le nombre de pêcheurs québécois fléchit – ils sont 5 000 dans les années 1950 alors qu'ils étaient 12 000 vingt ans plus tôt –, on constate une « hausse des rendements et de la valeur des prises » (Courville, 2000 : 292-293, 423).

Cette période de croissance se termine par les chocs pétroliers de 1973 et de 1979. La croissance s'enrhume, déraile, et l'économie occidentale décroît. Les taux de chômage et d'intérêt « s'emballent » et dépassent les 10 % à l'échelle nationale, avec des pointes plus élevées dans certaines régions canadiennes comme les Maritimes (Norrie, Owsam et Emery, 2008 : 402). La théorie économique de John Maynard Keynes, adoptée par la plupart des pays occidentaux, est incapable d'enrayer un nouveau mal économique : la stagflation, c'est-à-dire la hausse simultanée des taux de chômage et d'inflation. Les idées de l'économiste américain Milton Friedman sont mises à l'essai en Grande-Bretagne par Margaret Thatcher, et aux États-Unis par Ronald Reagan, l'ancien acteur élu président en 1980. De nombreux

économistes avaient pourtant rejeté les idées de Friedman. L'économiste John Kenneth Galbraith affirmait par exemple que « *for a government to ask Friedman to advise on economic planning was like asking the Holy Father to counsel on the operations of a birth control clinic*¹ » (Allentuck, 1998 : D-11). Le néolibéralisme, qui prône un rôle minimal de l'État dans la redistribution de la richesse, parvient malgré tout à s'imposer. Cela tient en partie au noyautage efficace d'institutions universitaires, de *think tanks* et de groupes de pression par les adeptes de cette doctrine économique.

Depuis 1993, la croissance économique est de retour. Le taux de chômage au Canada oscille maintenant autour de 6 %, tandis que celui de l'inflation se situe sous la barre des 2 %. Ce retour à la croissance a amené une transformation du rôle de l'État dans la régulation de l'activité économique : l'État intervient moins dans la redistribution de la richesse collective. L'État fédéral et les États provinciaux ont éliminé leur déficit respectif. Ils y sont parvenus en procédant, à divers degrés, à des compressions budgétaires importantes dans les programmes sociaux, en supprimant certains d'entre eux ou en en restreignant l'accessibilité. Ils ont également privatisé des sociétés d'État et ont réduit le fardeau fiscal, surtout l'impôt sur les sociétés, pour tenir compte du nouveau contexte de mondialisation des échanges économiques.

Action/réaction : être pauvre en période d'abondance

Compte tenu de ce portrait schématique de l'évolution de l'économie pendant les soixante dernières années, il serait possible de conclure que les individus, peu importe leur sexe et leur origine ethnique ou linguistique, n'ont guère ou n'ont pas influencé les cycles de l'activité économique canadienne. On pourrait aussi conclure que les individus sont des acteurs passifs, puisque les cycles économiques obéissent à des facteurs sur lesquels ils n'ont guère de prise. Ainsi, il est très difficile de sortir l'espace économique canadien de sa marche actuelle vers la mondialisation des échanges, car sa dépendance à l'égard du commerce mondial fait en sorte que la maîtrise de l'espace économique est illusoire. L'importance des rapports économiques avec les États-Unis y est d'ailleurs pour beaucoup. Dans un tel contexte, l'individu défini comme un agent économique autonome se berce d'illusions s'il croit être capable d'exercer une influence sur les cycles

économiques. Tout au plus peut-il espérer en atténuer les effets en agissant comme un consommateur averti qui, par ses achats, favorise des entreprises respectueuses de ses valeurs ou qui change d'emploi pour améliorer sa situation socioéconomique.

Sans nier la capacité d'autonomie de l'individu soucieux de maximiser les ressources nécessaires à son mieux vivre, que dire de la communauté à laquelle il choisit d'appartenir ? Les travaux récents sur l'identité rappellent que l'individu a de multiples identités et qu'il négocie son appartenance à diverses communautés (locale, ethnique, linguistique, sexuelle, culturelle, nationale, etc.). Dans ces conditions, qu'en est-il lorsqu'on privilégie un aspect d'analyse particulier : les personnes qui affirment leur appartenance à la communauté francophone pendant la période de temps retenue ? (Ici le terme francophone fait abstraction des changements identitaires survenus pendant cette période. Comme on le sait, le Canada français a été un véhicule identitaire pour tous les francophones du pays jusque dans les années 1960 ; les Acadiens contestaient toutefois cette appellation.) Déplaçons notre lentille d'observation de l'individu à la communauté et demandons-nous : que fait la communauté francophone lorsqu'elle doit composer avec des cycles économiques changeants ? Est-elle un pantin qui s'agit au gré de l'évolution des cycles ? Tente-t-elle de créer un espace économique destiné à favoriser son développement ? Ou tente-t-elle de consolider cet espace ou de le dynamiser afin de prévenir le déclin ?

La croissance économique qui affecte la société canadienne au cours de la seconde moitié du XX^e suscite initialement des craintes. Malgré quelques dénonciations, la présence du capital américain au Canada n'est pas fortement contestée dans les années 1950, alors qu'au Québec, on se demande si la société n'y perd pas au change. L'exploitation du fer de l'Ungava par la compagnie américaine Hollinger, qui deviendra l'Iron Ore Corporation, entreprise de laquelle le gouvernement du Québec reçoit des redevances d'un cent la tonne, suscite la colère des intellectuels, notamment André Laurendeau, et du quotidien *Le Devoir*. La présence du capital américain devient également un enjeu électoral occasionnel après que le chef du Parti libéral, Georges-Émile Lapalme, eut accusé le premier ministre Maurice Duplessis de ne pas avoir les intérêts du Québec à cœur en vendant le fer du Québec à bas prix (Jones, 1983 : 16, 19 ; Monière, 1983 : 156-157).

Parfois, ces craintes à l'égard de la politique d'accueil des investissements étrangers sont exprimées publiquement. Lors du troisième Congrès de la langue française, en 1952, rassemblement auquel participent les chefs de file du Canada français et de la francophonie américaine, Lionel Groulx pose la question de la croissance économique et de la menace de l'américanisation qui transforme le Canada français (sous sa plume, le thème de l'américanisation renvoie à l'essor de la société de consommation et au mouvement d'urbanisation) :

Ici, au Canada français, à l'influence mondiale se joint l'imprégnation d'une puissance et d'une civilisation les plus envahissantes du monde contemporain : l'américanisme. Une révolution politique, en marche depuis quelques années, ébranle l'État fédéral, menace de ramener le Québec à un nouveau colonialisme aussi pernicieux que l'ancien. En même temps, une révolution économique non moins alarmante a presque jeté par terre notre vieil état social : plus des deux tiers de notre population sont passés brusquement d'un mode de vie rurale [*sic*] à un mode de vie urbain. Redoutable conjoncture sans précédent dans notre histoire. Mœurs, langue, traditions, conscience nationale en subissent malaisément les contre-coups qui bouleversent jusqu'en son fond notre type humain. Des questions surgissent, grosses d'inquiétude et de pessimisme : les Canadiens français tiendront-ils le coup ? Leur culture est-elle viable ? Continuer de s'y attacher, de s'y occuper, à l'encontre de tous les postulats des temps nouveaux, ne serait-ce pas se vouer irrévocablement à la médiocrité, à la ruine, accepter le sort du wagon usagé, démodé, qu'on rejette à la vieille ferraille ? (Groulx, 1953 : 393-394)

Groulx fait part de son inquiétude devant le développement économique : ce dernier ébranle les fondements de la société canadienne-française, du moins telle qu'il la concevait, c'est-à-dire comme une société rurale et agricole. Selon lui, cette nouvelle réalité économique et sociale, caractérisée par l'urbanisation, l'industrialisation et l'expansion de la société de consommation (confondue avec l'américanisme), menace la capacité des Canadiens français de perdurer.

Ce questionnement sur le développement économique prend une autre coloration dans les années 1960. Cette décennie constitue une période de contestation des valeurs, de la société de consommation et de la gestion rationnelle de la société fondée sur l'expertise scientifique

appelée à régler les problèmes sociaux. Bref, le mot d'ordre « *Turn on, tune in, drop out* » de Timothy Leary, ex-professeur à l'Université Harvard devenu chantre des vertus du LSD, ou l'appel du poète Allen Ginsberg, figure emblématique des mouvements *beat* et *hippie*, à brûler son argent dans la corbeille à papier donnent le ton à la contestation et surtout à la remise en question du consensus libéral qui a présidé à la croissance économique (« *Extra Tickets* », 1967 ; Roszak, 1969 : 67). Les peurs suscitées par la guerre froide sont dénoncées. Les mouvements pour les droits des Noirs, des femmes et des homosexuels viennent en nourrir un autre : la lutte à la pauvreté.

Au cours de cette décennie, on découvre le thème de la pauvreté au Canada. Cette découverte est partiellement influencée par nos voisins américains. En 1964, le président des États-Unis, Lyndon Johnson, déclare une « *unconditional War on Poverty [that] the richest nation on earth [...] cannot afford to lose* » (Struthers, 1994 : 211). Il promet une « *Great Society [...] where the city of man serves not only the needs of the body and the demands of commerce but the desire for beauty and the hunger for community* ». Il invite les citoyens américains à se demander « *not only how much, but how good; not only how to create wealth, but how to use it; not only how fast we are going, but where we are headed²* » (Szatmary, 1987 : 137).

Cette guerre à la pauvreté retient l'attention de groupes sociaux et syndicaux canadiens. En utilisant les données du recensement de 1961, l'Ontario Federation of Labour (OFL) démontre, en 1964, que la pauvreté n'avait pas disparu, en dépit de la croissance économique. Malgré le contexte d'abondance, il existe selon elle un nombre grandissant de pauvres, et bon nombre d'entre eux sont pauvres même s'ils occupent un emploi à temps plein. Combien sont-ils ? Nonobstant les limites des données utilisées par le syndicat ontarien, le document présenté aux délégués du congrès de l'organisation estime à 32 % le nombre d'Ontariens vivant dans la pauvreté. Dans les milieux ruraux, ce pourcentage atteint 65 %, toujours selon les données utilisées par l'OFL (Struthers, 1994 : 213-214).

En 1968, un organisme fédéral, le Conseil économique du Canada, relance le débat sur la pauvreté. Il publie son cinquième *Exposé annuel*, fondé également sur les données du recensement de 1961. On y apprend que 27 % de la population urbaine canadienne

est pauvre, soit 4,2 millions d'individus, dont 1,7 million d'enfants de moins de 16 ans. Ce sombre portrait résulte de la définition retenue pour désigner la pauvreté, soit toute famille ou tout individu consacrant plus de 70 % de ses revenus à se loger, se vêtir et se nourrir (Harp et Hofley, 1971 : 18). Plusieurs autres études reprennent à leur tour la question de la pauvreté ; mentionnons ici les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, l'étude de l'économiste André Raynauld, le rapport du comité du Sénat canadien sur la pauvreté soumis en 1971, et celui publié par d'anciens chercheurs du comité sénatorial (Guest, 1997 : 154).

Ces études permettent d'établir un portrait démographique des pauvres. Ainsi, la pauvreté prend des colorations ethniques puisque les Canadiens français sont au bas de l'échelle des revenus et des emplois les mieux rémunérés comme le démontrent les études de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et celle d'André Raynauld (1961). Elle est différenciée selon le sexe, puisque les femmes sont plus touchées par ce phénomène que les hommes. Elle a aussi des couleurs régionales. En effet, le Québec compte davantage de pauvres que l'Ontario et les Prairies. De plus, le revenu annuel des habitants des quatre provinces de l'Atlantique est de 40 % inférieur à la moyenne canadienne (Harp et Hofley, 1971 : 24). Cette pauvreté a en outre des couleurs urbaines, car les grandes villes telles que Toronto, Montréal et Vancouver abritent des poches de pauvreté. Enfin, cette pauvreté touche souvent des travailleurs à temps plein.

Devant l'agitation autour de la pauvreté, les États bonifient les programmes sociaux existants ou en introduisent de nouveaux afin d'améliorer la répartition de la richesse collective. En 1966, avec l'appui des provinces, le gouvernement fédéral crée le Régime de pensions du Canada. Deux ans plus tard, il adopte un programme d'assurance maladie pour permettre à tous d'avoir accès à des soins de santé sans se soucier de leur capacité de payer. Cette décision arrive à point nommé, car, comme l'a révélé la Commission royale d'enquête sur les services de santé, de 1961 à 1964, aussi connue sous le nom de commission Hall, 27 % des Canadiens n'avaient pas les moyens de contracter une assurance maladie. Par ailleurs, en 1971, le gouvernement fédéral bonifie son programme d'assurance chômage en rendant les travailleurs saisonniers admissibles. Les gouvernements discutent même de la possibilité de créer un programme de revenu garanti.

Inspiré par la guerre à la pauvreté des gouvernements américain et canadien, le gouvernement ontarien comptabilise des données sur la répartition géographique de la pauvreté. Certaines régions à forte concentration francophone comptent alors de nombreux pauvres, comme c'est le cas de l'est de l'Ontario. Pour remédier aux problèmes de pauvreté dans les milieux ruraux et urbains, les fonctionnaires ontariens recommandent au gouvernement de mettre en place des programmes destinés à favoriser l'obtention de diplômes scolaires et la formation professionnelle. L'annonce de l'appui financier au réseau public d'écoles secondaires de langue française en Ontario répond d'abord à des considérations politiques : la volonté de régler un dossier important pour la communauté franco-ontarienne. Mais elle obéit aussi à des considérations économiques, puisque ce geste s'inscrit dans le cadre de la stratégie de lutte à la pauvreté, fondée sur l'éducation et la formation (Struthers, 1994 : 223-225).

Ces discussions sur la pauvreté prennent une coloration particulière pour les Canadiens français. Les constats de pauvreté nourrissent le débat sur le devenir de la nation dans un contexte de montée du courant idéologique de la nouvelle gauche, montée alimentée par les mouvements de libération nationale et de décolonisation. Les discussions portent sur les causes internes et externes de la pauvreté. Pour certains, cette pauvreté est symptomatique de problèmes profonds affligeant la société. L'un de ces problèmes est la sous-représentation des Canadiens français dans la gestion des divers secteurs de l'activité économique. Sauf en agriculture et dans les pêches, les Canadiens français au Québec ne maîtrisent pas les leviers de leur économie. Quant aux groupes francophones dans les autres provinces, ils ne sont pas mieux : leur réseau institutionnel n'est parvenu à créer qu'un espace économique anémique. À quoi attribuer cet état de fait ? Pour la gauche, notamment le Rassemblement pour l'indépendance nationale, la revue *Parti pris*, certains intellectuels dont Charles Gagnon et Pierre Vallières (pour ne nommer que ceux-là) et d'autres activistes comme le Front de libération du Québec, c'est la colonisation du Canada français, avec la complicité des élites politiques, économiques et religieuses, qui est le facteur explicatif. Pour d'autres, l'explication se trouve dans le retard des institutions à affronter les défis de la modernité : ceux-ci voient en effet dans la sous-scolarisation des Canadiens français le fruit d'un système éducatif inadéquat. Dans son étude, Roger Bernard rappelle que cette thèse des facteurs internes est utilisée par Michel Roy et Fernand Ouellet pour

expliquer les caractéristiques du développement économique des Acadiens, d'une part, et des Franco-Ontariens, d'autre part (1990 : 56). Dans les années 1960, deux idées prennent donc forme : celle du retard économique, selon laquelle le Canada français et surtout son centre tirerait de l'arrière économiquement par rapport aux autres régions du Canada, plus spécialement par rapport à l'Ontario, et celle de l'infériorité économique, qui se manifeste par la sous-représentation des francophones dans la direction des entreprises et la faiblesse de la culture entrepreneuriale.

Les solutions ont un point en commun : le recours à l'État. La pauvreté révèle les limites du marché et de sa capacité à créer la richesse, mais surtout à la répartir de manière équitable, s'il est possible d'utiliser un tel terme. L'État doit intervenir pour corriger les lacunes du marché. Ce discours suscite la mobilisation autour d'une idée : faire de l'État un instrument de libération économique. Devant les problèmes engendrés par l'insuffisance des revenus des particuliers, l'État providence doit poursuivre son action. Puisque l'Église est incapable d'assumer ses responsabilités faute de moyens financiers adéquats, on assiste à une prise en charge d'importants secteurs par l'État du Québec. Les réformes du gouvernement de Jean Lesage font de l'État un outil favorisant le développement économique, un instrument de lutte contre la pauvreté. C'est ce qui permet au Québec de rattraper les autres sociétés modernes – ici le terme modernité est quantifiable, car il faut que le Québec ait, par exemple, un taux de scolarisation similaire à celui des autres sociétés occidentales.

Cette idée de l'État comme solution est largement exprimée par les participants aux États généraux du Canada français de 1967. Pendant ce rassemblement national, les délégués traitent de l'économie à partir de cinq thèmes : législation financière et commerciale ; politique fiscale ; développement économique ; politique agricole ; monnaie et banque. Dans les résolutions adoptées, les solutions privilégient l'accroissement du pouvoir de l'État québécois. Il faut doter cet État des leviers nécessaires à la mise en place d'une politique de planification économique qui corrigera les problèmes de l'infériorité économique et du retard économique. Pour les groupes provenant de l'extérieur du Québec à l'exception des Acadiens du Nouveau-Brunswick, cet appui à un accroissement de l'autorité de l'État a bien peu de sens, étant donné qu'ils n'ont guère de prise sur leurs États provinciaux respectifs. Une des résolutions en prend acte, puisqu'elle invite à la création de missions

commerciales auprès des groupes francophones en milieu minoritaire (États généraux du Canada français, 1968 : 74-78, 184).

Chez les francophones hors Québec, le réseau institutionnel a tenté depuis ses débuts de créer un espace économique, et ce, malgré ses limites humaines et économiques. Le nombre de ces institutions varie cependant d'un milieu francophone à l'autre à cause du dynamisme et des ressources financières des gens qui participent au développement de ces communautés. Les institutions à caractère économique, comme les coopératives, les sociétés mutuelles et les caisses populaires, permettent certes de canaliser une partie des économies individuelles. Toutefois, elles sont bien mal équipées pour affronter les défis de la création d'emplois, de la lutte à la pauvreté et des disparités régionales à l'intérieur des territoires provinciaux et à l'échelle du territoire canadien.

La stratégie poursuivie par ces groupes francophones consiste à multiplier les composantes du réseau institutionnel de manière à renforcer les moyens collectifs. Pour y parvenir, on accumule d'abord une documentation sur la situation socioéconomique des francophones. Ainsi, plusieurs documents sont publiés par la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ). Celui qui donne le ton est sans contredit *Les Héritiers de Lord Durham* (1977a, 1977b). On y dépeint des communautés francophones aliénées et appauvries : la pauvreté de moyens, de ressources matérielles et humaines est évidente. Par exemple, la sous-scolarisation handicape le développement des communautés francophones. L'accès à l'école française constitue un besoin criant. Chez les Franco-Ontariens, 7 % ont un diplôme universitaire comparativement à 10 % pour l'ensemble de la population ; en outre, 71 % des Franco-Ontariens ont « une scolarité de 10^e année et moins, alors que seulement 56 % de la population de l'Ontario tombe dans cette catégorie » (Fédération des francophones hors Québec, 1977a : 38). De plus, l'assimilation sape les capacités des communautés à se développer. Au terme de ce sombre bilan, la conclusion n'est pas surprenante : « La situation globale des francophones hors Québec est précaire : non seulement leur survie culturelle est menacée, mais leur situation socio-économique est dangereusement anémique » (*ibid.* : 43).

L'ouvrage présente une image dépressive, destinée à secouer les États, notamment l'État fédéral. Il cherche aussi à tirer profit d'un contexte jugé favorable aux revendications des communautés franco-

phones en milieu minoritaire, au lendemain de l'élection du Parti québécois en 1976 et à l'approche de la tenue d'un référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec. Par ailleurs, le document accompagnant le manifeste brosse un portrait impressionniste de la situation économique. Pourtant, le manifeste insiste sur l'économie : « C'est le tabou de l'économie qu'il faut relever car il est impossible de concevoir une politique de développement social des communautés francophones, en négligeant l'aspect économique. Il faut briser le cercle vicieux » (*ibid.* : 43). À l'exception du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario, pour lesquels l'ouvrage préparé par la Fédération présente des données sur le taux de chômage, le taux d'activité et la scolarisation, la description socioéconomique reste vague. Le lecteur note l'absence de données statistiques, surtout dans le cas des communautés francophones de l'Ouest. Les auteurs des deux documents se contentent d'énumérer les composantes de l'espace économique et soulignent que la plupart de ces communautés ont comme objectif de valoriser le développement économique (Fédération des francophones hors Québec, 1977b).

Au terme de ce bilan, la FFHQ indique qu'elle a l'intention de porter la situation difficile de la francophonie canadienne à la connaissance de tous. Elle revendique l'égalité des chances, la gestion scolaire et la reconnaissance du français comme langue officielle dans chaque province ; de plus, et c'est là l'aspect qui nous concerne, la FFHQ mentionne que les communautés exigent de « pouvoir développer leurs propres moyens de promotion économique, sociale et culturelle » (1977a : 118). L'idée de doter les communautés « d'outils de développement communautaire » devient l'angle d'attaque (1979 : 3). L'économie est d'ailleurs ciblée dans le manifeste *Un espace économique à inventer* publié en 1981.

D'autres études sur la situation socioéconomique des francophones en milieu minoritaire viennent nuancer ce tableau. Certaines présentent un portrait relativement positif, comme c'est le cas de l'étude sur la situation socioéconomique en Ontario français publiée en 1973. Certes, un nombre élevé de francophones sont pauvres ; l'étude en estime la proportion à 25,3 %. À l'intérieur de la communauté, on observe également des écarts de revenus assez importants. Ceux dont les revenus se situent dans le 20 % supérieur « gagnent en moyenne près de six fois plus que les chefs de ménage dont le revenu est dans le 30 % inférieur ». Malgré un pourcentage élevé de pauvres,

le revenu moyen individuel et celui des ménages est « possiblement 7 % inférieur à la moyenne ontarienne » (Allaire et Toulouse, 1973 : 37, 176). Chez les Acadiens, par contre, les inégalités s'expliqueraient davantage par le type d'emploi, le taux d'activité et la nature saisonnière des emplois que par l'appartenance ethnique (Bernard, 1990 : 31).

À l'heure du néolibéralisme : partenariat et entrepreneuriat

La mise en place des politiques néolibérales provoque une crise de l'État providence. Elle oblige les groupes francophones à réfléchir sur leur devenir dans ce nouveau contexte. Cependant, en matière de politique économique, les communautés francophones en milieu minoritaire ont peu à dire sur les choix des gouvernements, en raison de la faiblesse de leur poids démographique et de celle de leur force politique. Il y a peut-être des exceptions. Dans le cas du Québec et du Nouveau-Brunswick, le fait d'avoir prise sur l'État provincial permet tout de même d'atténuer les effets des politiques néolibérales à défaut de pouvoir les annuler complètement.

Par suite des compressions effectuées par l'État fédéral et les États provinciaux dans leurs programmes sociaux et autres, on assiste à un repositionnement du discours francophone, notamment en matière économique. L'idée d'une prise en main de l'activité économique par les communautés francophones en milieu minoritaire demeure présente, car « le contrôle économique est une voie pour créer des lieux de pouvoir francophones » (Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 1992 : 36). Ces « lieux de pouvoir francophones » peuvent être collectifs. Mais quel pouvoir les francophones en milieu minoritaire souhaitent-ils exercer au juste sur leur espace économique ? Pour tout dire, c'est « une prise en charge qui correspond à tout le moins à leur présence dans la population » qu'envisage la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (1993 : 13). Voilà certes un objectif ambitieux, mais celui-ci se heurte toutefois à une réalité : l'entrepreneuriat se fonde d'abord sur les énergies individuelles, comme le reconnaît la Fédération, qui s'intéresse à l'individu comme agent de développement économique.

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, les composantes du réseau institutionnel francophone en milieu minoritaire

organisent des colloques et préparent des documents de réflexion ainsi que des plans de développement des communautés francophones. Le fruit de cette réflexion tient compte de la nouvelle réalité économique : apparaissent alors dans les revendications les thèmes de l'entrepreneuriat (la nécessité de le développer notamment chez les jeunes et les femmes mais aussi de le valoriser), du partenariat (entre gens d'affaires et avec le Québec), du capital humain (le former et assurer la formation continue), de l'accès au capital de risque et du recours au secteur coopératif (caisses populaires et coopératives agricoles, des institutions caractéristiques des milieux francophones minoritaires) (voir Association canadienne-française de l'Ontario, 1988, 1991 ; Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 1992). On affirme également que les francophones devraient utiliser leur bilinguisme, comme une valeur « ajoutée », auprès du secteur privé (Grenier, 1996). Le bilinguisme confère un avantage compétitif à l'individu sur le marché du travail. Pour les communautés, il devient un facteur attrayant pour le capital à la recherche d'une main-d'œuvre bilingue. Puisque la technologie et les moyens de communication ont brisé l'isolement et les frontières, parler les deux langues officielles et offrir des services dans les deux langues au Canada deviennent des atouts économiques à valoriser qui procurent des avantages aux francophones bilingues. Ainsi le bilinguisme rapporte économiquement à l'individu et à sa communauté d'appartenance.

La notion d'espace économique à développer ou à consolider trouve des échos dans la politique du gouvernement du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire présentée en 1995. Dans la section portant sur l'espace économique, le document gouvernemental insiste sur le rôle du secteur privé. Il précise même des domaines d'activité, tels que « l'autoroute de l'information » ; on voit en effet dans le développement du Web un moyen de créer des partenariats avec le secteur privé et les groupes francophones en milieu minoritaire. Pour sa part, l'État du Québec s'engage à créer une table sectorielle de concertation sur l'économie et à favoriser « le développement de structures d'échanges touristiques » entre le Québec et les communautés francophones. Dans cette politique, cependant, on ne s'étend guère sur la notion d'espace économique ni sur le rôle de l'État québécois comme facilitateur d'échanges, puisqu'on n'y consacre que deux pages sur une trentaine (Québec, Province, 1995).

Malgré l'émergence des thèmes du partenariat, « de la valeur ajoutée du français comme qualité de la main-d'œuvre » et de l'entrepreneuriat individuel et collectif, les dirigeants du réseau institutionnel francophone en milieu minoritaire n'évacuent pas l'État. Bien au contraire. Ces gens sollicitent l'État pour les aider à développer le partenariat et l'entrepreneuriat et lui demandent d'appuyer des programmes scolaires créés à cette fin (Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 1992 : 46).

Accorder à l'État un tel rôle va cependant à l'encontre d'un pilier du néolibéralisme, soit la notion de réduction du rôle de l'État. Comment justifier la présence de l'État dans un contexte néolibéral ? Les dirigeants du réseau institutionnel francophone en milieu minoritaire rappellent que le facteur linguistique est toujours une clé interprétative des difficultés économiques des francophones. Par exemple, à la fin des années 1990, les francophones des provinces de l'Atlantique « gagnent un revenu par habitant équivalent à 75 % de la moyenne nationale ». Si on utilise l'indice du revenu d'emploi par habitant, « ce pourcentage diminue à 68 ». Le taux de chômage connaît d'importantes variations régionales. Ainsi à l'hiver 1996, la péninsule acadienne a un taux de 15 % comparativement à 10 % à l'échelle nationale (Table sectorielle de concertation sur l'économie, 1998 : 4).

Cet appel à l'intervention étatique comme élément du discours revendicatif ne tient pas compte des études nuanciant la situation socioéconomique des francophones en milieu minoritaire, qui n'est pas aussi anémique que des dirigeants nationalistes au Québec aimeraient le croire. Le discours politique de la francophonie en milieu minoritaire, qui s'inspire de la recherche fondée sur l'utilisation des données statistiques sur la situation socioéconomique, en indispose quelques-uns. Déjà en 1984, Gilles Paquet le décrit comme représentatif d'une culture de

ressentiment [qui] a engendré le caractère défensif de la recherche sur les communautés francophones hors Québec ; des recherches fondées sur des concepts d'inégalité, de minorité, d'infériorité, de terrorisme de la majorité, ou d'assimilation planifiée par la majorité (1985 : 85).

Un discours misérabiliste s'est installé, discours qui sied bien à ceux qui croient que le fait français hors Québec se meurt.

Or ce discours misérabiliste correspond mal aux études sur la situation socioéconomique, notamment celles sur l'Ontario français et l'Acadie. Par exemple, il y a un rattrapage, mais des

écarts de revenus d'emploi et de revenus totaux entre les francophones et les anglophones sont plus grands dans les provinces où les francophones sont fortement concentrés (Québec et Nouveau-Brunswick), que dans les régions où les francophones sont très peu nombreux (Terre-Neuve, Colombie-Britannique, Saskatchewan) (Bernard, 1990 : 55).

Dans une étude subséquente sur les Acadiens des Maritimes et l'économie, Maurice Beaudin affirme que les « écarts socioéconomiques ne proviendraient donc pas – ou très partiellement du moins – du clivage linguistique ». L'économiste compare les taux de chômage et d'activité, le pourcentage de gens qui s'adonnent à un travail de type saisonnier et le revenu annuel moyen d'emploi chez les Acadiens vivant dans des régions à forte concentration francophone, telles que les comtés à majorité francophone du Nouveau-Brunswick et la région d'Évangéline, à l'Île-du-Prince-Édouard, et les régions mixtes. Il conclut qu'il « faut chercher ailleurs, dans la structure de l'activité économique et, parallèlement, dans la hiérarchie occupationnelle, les explications des écarts socioéconomiques d'un ensemble sur l'autre » (Beaudin, 1999 : 247).

Du côté de l'Ontario, l'écart de revenus entre les francophones et les anglophones est très faible. Le bilinguisme représente « un atout important ». Le taux de chômage en 1991 pour les francophones, près de 5,9 %, est inférieur à celui des anglophones (6,6 %). Par ailleurs, les francophones sont moins présents dans les secteurs économiques « dynamiques », tels que les communications, les services financiers, les services aux entreprises et le transport. Enfin, l'accès au capital de risque pour soutenir l'entrepreneuriat est déficient (Table sectorielle de concertation sur l'économie, 1998 : 8-10).

Conclusion

En dépit de ses limites, notre texte ambitieux cherchait à déterminer les caractéristiques de l'évolution économique des soixante dernières années et à prêter attention aux actions, aux discours et aux

mobilisations suscitées par le développement économique. Bien entendu, les effets varient en fonction de la perspective d'analyse. Pour Lionel Groulx, l'urbanisation engendrait des craintes, tandis que pour les gens de gauche, dans les années 1960, l'urbanisation et l'industrialisation représentaient des produits du colonialisme économique anglo-saxon ayant un effet débilisant sur les Canadiens français.

Ce portrait rapide permet aussi de déceler les faiblesses de la recherche portant sur la réalité économique des francophones. Voilà un constat qui n'est pas propre à la francophonie canadienne. Par ailleurs, en dehors des groupes franco-ontariens et acadiens, la réalité économique des communautés francophones en milieu minoritaire n'a pas encore fait l'objet d'une étude systématique, ce qui pose problème lorsqu'on aborde le thème du développement économique.

Les réalités économiques décrites précédemment se déploient dans le temps, et leurs effets varient suivant diverses échelles (locale, régionale, provinciale, nationale et occidentale). Devant ces effets variables, les actions individuelles ne sont nullement de l'ordre de la passivité. L'individu comme acteur de son destin décide d'agir, ce qui explique l'ampleur de certains phénomènes, comme les migrations inter-régionales ou interprovinciales vers la ville et la mobilité professionnelle, qu'elle soit horizontale ou verticale. Mais l'individu appartient aussi à une communauté nationale (dans le cas qui nous concerne, le terme national fait référence aux Acadiens et aux Canadiens français devenus des Québécois, des francophones en milieu minoritaire, etc.), et dans ce cadre, certains débattent des problèmes économiques et de leurs effets et se demandent ce qui peut être fait pour améliorer la situation. Les discours tenus par les dirigeants des communautés francophones reflètent les courants idéologiques du moment. Dans les années 1960, ces dirigeants plaident pour l'intervention de l'État. Ce dernier devient un outil pour la libération économique de la collectivité canadienne-française du Québec. Dans le cas des Canadiens français des autres provinces, l'État doit appuyer le réseau institutionnel qu'ils ont créé. Puis, lorsque le néolibéralisme en vient à dominer, les dirigeants du réseau institutionnel francophone en milieu minoritaire valorisent les partenariats et l'entrepreneuriat. Par ailleurs, ils estiment toujours que l'État, bien qu'il soit un mal-aimé des néolibéraux, demeure un outil pour le développement communautaire.

À l'heure actuelle, ces communautés sont confrontées à des défis, dont celui des effectifs démographiques. Si l'indice synthétique de fécondité qui, jusque dans les années 1960, assurait le renouvellement de la population se maintient sous le nombre requis pour assurer le renouvellement des générations, si le taux de mobilité linguistique du français vers l'anglais continue à augmenter, et si la plupart des immigrants choisissent l'anglais comme langue d'intégration, il deviendra difficile de préserver les espaces économiques des communautés francophones faute d'effectifs.

Comme le rappelle Raymond Breton, les communautés francophones sont confrontées au défi du transfert de ressources venant de l'extérieur. Par exemple, elles déploient des efforts pour obtenir un appui de l'État – la plupart du temps l'État fédéral – pour le développement, le maintien ou la croissance d'espaces économiques. Le sociologue évoque le risque de création de communautés artificielles que cela entraîne. En effet, « le système d'organisations, par exemple, peut être maintenu et agrandi au moyen de ressources provenant de l'extérieur de la communauté (e.g. octrois gouvernementaux), c'est-à-dire sans qu'il y ait mobilisation significative des membres de la communauté. Si tel est le cas, on pourrait dire que l'organisation communautaire est maintenue de façon "artificielle" » (Breton, 1985 : 7).

Le constat de communautés « maintenue[s] de façon artificielle » correspond-il à une réalité nouvelle ? Peut-être pas. Il faut d'abord tenir compte des choix individuels en ce qui concerne l'allégeance aux communautés francophones, car ces dernières se fondent « sur un sentiment subjectif d'appartenance » (Bernard, 1988 : 9). Ces communautés se construisent constamment, le degré d'investissement de l'individu variant en fonction de ses intérêts matériels et symboliques. Puisque les identités individuelles sont multiples, le degré de participation à la vie des communautés francophones et d'investissement dans ces communautés varie en fonction du cycle de vie de chaque personne. De plus, dans une société fondée sur l'individualisme, l'appartenance à des communautés pour marquer sa solidarité avec celles-ci n'est pas un geste spontané (Rosanvallon, 1995).

Enfin, quiconque s'intéresse aux communautés, qu'elles soient ethniques ou autres, sait que leur pérennité n'est jamais assurée. Les communautés, peu importe la façon dont elles sont définies ou se définissent, se heurtent en effet au changement causé par des facteurs

internes ou externes. Dans le cas qui nous occupe, l'étude des actions et réactions relatives à l'économie devient une manière de témoigner du dynamisme des communautés et d'observer peut-être l'émergence du caractère « artificiel » de quelques-unes d'entre elles.

NOTES

1. Traduction libre : « pour un gouvernement, demander à Friedman de donner des conseils en matière de planification économique, c'était un peu comme demander au Saint-Père de donner des conseils sur le fonctionnement d'un centre de planning familial ».
2. Traduction libre : En 1964, le président des États-Unis, Lyndon Johnson, déclare une « guerre inconditionnelle à la pauvreté [que] le pays le plus riche du monde [...] ne peut pas se permettre de perdre ». Il promet une « Grande Société [...] dans laquelle la cité de l'Homme, en plus de répondre aux besoins du corps et aux exigences du commerce, concourt aussi à combler le désir de beauté et la soif de communauté ». Il invite les citoyens américains « à s'interroger à la fois sur la qualité et la quantité ; à se demander comment créer de la richesse, mais aussi comment s'en servir ; à se demander en outre dans quelle direction nous allons tout autant qu'à quel rythme ».

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIRE, Yvan, et Jean-Marie TOULOUSE (1973). *Situation socio-économique et satisfaction des chefs de ménage franco-ontariens*, Ottawa, Association canadienne-française de l'Ontario.
- ALLENLUCK, Andrew (1998). « From Iconoclast to Icon: How Milton and Rose Friedman Met and Formed a Lifelong Partnership that Changed the World of Economics. A Review of *Two Lucky People: Memoirs* by Milton and Rose D. Friedman », *The Globe and Mail*, 25 juillet, p. D-11.

- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ONTARIO (1988). *Colloque sur les voies de l'avenir franco-ontarien*, Ottawa, Association canadienne-française de l'Ontario.
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ONTARIO (1991). *Notre place... Aujourd'hui pour demain : plan de développement global de la communauté franco-ontarienne, 1992-1997*, Ottawa, Association canadienne-française de l'Ontario.
- BEAUDIN, Maurice (1999). « Les Acadiens des Maritimes et l'économie », dans Joseph Yvon Thériault *et al.*, (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 239-264.
- BERNARD, Roger (1988). « Les Franco-Ontariens : une communauté ethnoculturelle », *Colloque sur les voies de l'avenir franco-ontarien*, Ottawa, Association canadienne-française de l'Ontario.
- BERNARD, Roger (1990). *Le déclin d'une culture : recherche, analyse et bibliographie. Francophonie hors Québec, 1980-1989*, Ottawa, Fédération des jeunes canadiens français Inc.
- BERNIER, Gérald, et Robert BOILY (1986). *Le Québec en chiffres de 1850 à nos jours*, avec la participation de Daniel Salée, Montréal, ACFAS.
- BRETON, Raymond (1985). « Les institutions et les réseaux d'organisations des communautés ethnoculturelles », *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec : actes du premier colloque national des chercheurs tenu à Ottawa les 9, 10 et 11 novembre 1984*, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec Inc., p. 4-19.
- COURVILLE, Serge (2000). *Le Québec : genèses et mutations du territoire : synthèse de géographie historique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval ; Paris, L'Harmattan.
- ÉTATS GÉNÉRAUX DU CANADA FRANÇAIS (1968). *Les États généraux du Canada français : assises nationales tenues à la Place des Arts de Montréal du 23 au 26 novembre 1967*, Montréal, Éditions de l'Action nationale.
- « Extra Tickets Go on Sale for Perception '67 » (1967). *The Varsity* (Student Newspaper, Université de Toronto), vol. 86, n° 45, 23 janvier, p. 1.
- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (1992). *Dessein 2000 : pour un espace francophone : rapport final*, Ottawa, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.
- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (1993). *La francophonie canadienne... Un espace à reconnaître*, Ottawa, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.
- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC (1977a). *Les Héritiers de Lord Durham*, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec, vol. 1.
- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC (1977b). *Les Héritiers de Lord Durham*, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec, vol. 2.

- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC (1979). *Pour ne plus être... sans pays : rapport du comité politique de la Fédération des francophones hors Québec*, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec.
- FOURASTIÉ, Jean (1979). *Les trente glorieuses ou la Révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard.
- GRENIER, Gilles (1996). « Une analyse de la performance économique de la population franco-ontarienne », dans Anne Gilbert et André Plourde (dir.), *L'Ontario français, valeur ajoutée ? Actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa le 26 avril 1996*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, p. 14-32.
- GROULX, Lionel (1953). « Crise de fidélité française ? », dans Congrès de la langue française au Canada, *Troisième congrès de la langue française au Canada, Québec, 18 juin-26 juin 1952 : compte rendu*, Québec, Éditions Ferland, p. 393-403.
- GUEST, Dennis (1997). *The Emergence of Social Security in Canada*, 3^e éd., Vancouver, University of British Columbia Press.
- HARP, John, et John R. HOFLEY (dir.) (1971). *Poverty in Canada*, Scarborough (Ont.), Prentice-Hall of Canada.
- HARRIS, Richard (2004). *Creeping Conformity: How Canada Became Suburban, 1900-1960*, Toronto, University of Toronto Press.
- HOBBSAWM, Eric (1994). *Age of Extremes: The Short Twentieth Century, 1914-1991*, Londres, Abacus.
- JONES, Richard (1983). *Duplessis et le gouvernement de l'Union nationale*, Ottawa, Société historique du Canada.
- MACRAE, Paul (1967). « Perception '67 Sparks Academic Freedom Controversy », *The Varsity* (Student Newspaper, Université de Toronto), vol. 86, n° 53, 10 février, p. 1.
- MONIÈRE, Denis (1983). *André Laurendeau et le destin d'un peuple*, édition électronique réalisée à partir du livre *André Laurendeau et le destin d'un peuple*, Montréal, Québec Amérique, 1983, [En ligne], [http://classiques.uqac.ca/contemporains/moniere_denis/andre_laurendeau/andre_laurendeau.doc#laurendeau_chap_11] (26 août 2008).
- NORRIE, Kenneth, Douglas OWRAM et J. C. Herbert EMERY (2008). *A History of the Canadian Economy*, 4^e éd., Toronto, Thomson & Nelson.
- PAQUET, Gilles (1985). « Pour une recherche décolonisée », dans *État de la recherche sur les communautés francophones hors Québec : actes du premier colloque national des chercheurs tenu à Ottawa les 9, 10 et 11 novembre 1984*, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec Inc., p. 80-95.
- PAQUET, Louis-Adolphe (1902). *La vocation de la race française en Amérique : sermon prononcé le 23 juin 1902 à Québec*, [En ligne], [<http://www.ibiblio.org/beq/pdf/index.htm>] (5 mars 2008).

- QUÉBEC, PROVINCE (1995). *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada : un dialogue, une solidarité agissante*, Québec, Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.
- RAYNAULD, André (1961). *Croissance et structures économiques de la province de Québec*, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce.
- ROSANVALLON, Pierre (1995). *La nouvelle question sociale : repenser l'État-providence*, Paris, Seuil.
- ROSZAK, Theodore (1969). *The Making of a Counter Culture: Reflections on the Technocratic Society and its Youthful Opposition*, Garden City, Doubleday.
- STRUTHERS, James (1994). *The Limits of Affluence: Welfare in Ontario, 1920-1970*, Toronto, University of Toronto Press.
- SZATMARY, David P. (1987). *Rockin' in Time: A Social History of Rock and Roll*, Englewood Cliffs (NJ), Prentice-Hall.
- TABLE SECTORIELLE DE CONCERTATION SUR L'ÉCONOMIE (1998). *L'économie : moteur de la vitalité linguistique : avis de la Table sectorielle de concertation sur l'économie au ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, monsieur Jacques Brassard*, Québec, Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.